

LA CONTRIBUTION DU SPORT A LA FORMATION ETHIQUE DU COMBATTANT

Dès l'antiquité, et notamment dans l'antiquité tardive et la réflexion chrétienne, l'expérience sportive a été utilisée comme métaphore pour parler du combat (spécialement du combat spirituel) et de ses exigences. Le changement de statut du sport entre la culture grecque et la culture romaine -où le sport prend une dimension ludique et la forme d'un spectacle- va changer quelque peu les termes de la métaphore sans pour autant en supprimer l'intérêt. A vrai dire, dans la littérature chrétienne de l'antiquité tardive, la métaphore sportive pour parler du combat spirituel côtoie bien souvent une autre analogie, tirée de l'expérience militaire et du combat du soldat. Cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant puisque, dans la culture grecque antique, le sport est d'abord un sport de combat¹.

Malgré les nécessaires transpositions dues aux variations sociales et culturelles sur deux millénaires, le recours à l'expérience sportive pour comprendre les exigences du combat spirituel, voire s'y exercer, demeure pertinent. De même, le combattant au sens du militaire en opération devrait trouver dans l'expérience sportive –aujourd'hui encore- quelques repères pour sa préparation morale et spirituelle à l'exercice de son métier –préparation pour une large part personnelle, mais collective aussi-².

Bien évidemment, le militaire peut s'entraîner efficacement à travers des exercices, des manœuvres ... Cela concernera cependant surtout un apprentissage de gestes ou de savoir-faire professionnels et, dans une moindre mesure, le registre moral, ne serait-ce que du fait du caractère de « simulation » qu'implique tout exercice, alors que la pratique du sport et de la compétition ne se limite pas à des entraînements, mais permet de vivre et de multiplier les engagements « réels » où les uns triomphent tandis que les autres sont éliminés.

1 - **L'EXPERIENCE SPORTIVE IMPLIQUE, SEMBLE-T-IL, L'ACQUISITION D'UNE FORCE MORALE DANS QUATRE DIRECTIONS FONDAMENTALES UTILES TOUT AUTANT AU COMBATTANT.**

1.1 - Tout d'abord dans l'ordre de l'aptitude à tisser et à vivre des **relations interpersonnelles** exigeantes dans un contexte tendu. Le sportif doit se situer vis-à-vis de son concurrent (de son adversaire) qu'il doit respecter, mais aussi connaître pour bien se situer et prendre l'ascendant sur lui en vue de gagner³. Il doit se situer par rapport à ses coéquipiers (et

¹ Cf. Marie-Hélène Congourdeau, du bon usage des métaphores sportives, RCI Communio XXXI-2 – 2006, pp. 25-37 – Voir aussi Marie-Françoise Baslez, le Christianisme face à la culture sportive du monde gréco-romain, ibid pp. 15 – 23.

² Dans l'antiquité grecque, le sport était un des lieux essentiels à la formation civique des jeunes patriciens sans doute parce qu'il s'agissait d'éduquer leur aptitude et leur volonté à combattre. Dans l'antiquité romaine, cela a disparu, le sport devenant spectacle et divertissement. Il ne serait pas inutile aujourd'hui de réfléchir à la place que pourrait reprendre l'expérience sportive à côté de sa dimension ludique et de spectacle, en matière de formation civique dans le sens d'un goût de l'effort, de l'engagement et de l'esprit militant.

³ Cela implique un esprit de compétition, une force combative qu'il s'agit cependant de maîtriser. Une réponse de Felice Gimondi, grand coureur cycliste, est éclairante à cet égard « *S'il existe un coureur qui se*

/ ou son entraîneur) et apprendre à établir une véritable cohésion, un respect du rôle propre de chacun ... Il doit aussi savoir se situer par rapport au public et aux supporters, pour en recevoir un véritable encouragement, tout en modérant d'éventuels excès et ne se laissant pas entraîner hors du champ du fair-play (ni dans les dérives des supporters !).

1.2 - Un deuxième aspect de cette force morale acquise à travers l'expérience sportive est de l'ordre de la **maîtrise de soi** et cela dans deux directions :

- La première est de l'ordre de l'ascèse, c'est-à-dire d'un ensemble de pratiques et de renoncements en vue d'acquiescer et de garder la forme physique *ad hoc*. C'est souvent « l'intérêt » que l'on voit d'abord à la pratique du sport sans trop remarquer que l'effort physique et l'ascèse sont d'abord des exercices de volonté, utiles et même nécessaires à l'acquisition de cette force morale.

- La seconde est de l'ordre du respect attentif des règles du jeu et du fair-play, quelque soit l'engagement personnel en vue de la victoire ... La chose n'est pas si évidente quand le contexte est dégradé et que beaucoup trichent peu ou prou, ou que l'enjeu de la compétition paraît essentiel.

1.3 - La pratique du sport suppose **volonté et endurance**. Il s'agit de savoir se préparer parfois longuement sur plusieurs années en vue d'épreuves ardues et hautement concurrentielles, d'être capable de se concentrer pour atteindre une performance, en tous les cas une qualité exceptionnelle de jeu, en allant au bout de ses forces. Il s'agit de développer courage et force d'âme, conviction intérieure au service des compétitions envisagées, ce que les grecs appelaient le **Qumo**.⁴

1.4 - La pratique du sport et de la compétition implique de développer une **intelligence pratique**, à la fois pour définir une stratégie compte tenu de « l'adversaire », de ses qualités et de ses propres forces, il s'agit aussi de pouvoir peser et décider dans l'action de prises de risques judicieusement calculés. Il s'agit encore de savoir chercher et accepter les conseils d'un entraîneur et d'autres intervenants dans le soutien du sportif.

Ces quatre points -on l'aura remarqué- font écho aux quatre grands axes de formation morale que distinguait Marcus Tullius Cicero, en vue de l'acquisition de la vertu (justice, tempérance, force et prudence).

2 - **INTERET SPECIFIQUE ET LIMITES DE L'EXPERIENCE SPORTIVE COMME CONTRIBUTION A LA FORMATION ETHIQUE DU COMBATTANT.**

rapproche de mes caractéristiques, bien qu'il ait remporté beaucoup moins de courses que moi, c'est sans doute Ivan Basso. Lui aussi est extrêmement timide et se comporte avec beaucoup de correction au sein du peloton où il ne va jamais embêter personne. Sa manière de se conduire me plaît beaucoup. Il y a cependant une différence dont, en ce qui me concerne, je ne me suis aperçu qu'après avoir cessé ma carrière. Pour ne pas sombrer dans un idéalisme facile, il faut être capable dans une course d'être méchant, de s'imposer, ce que Basso ne semble pas vraiment réussir à faire. A l'inverse moi, je réussissais à être méchant. J'étais très exigeant avec mes équipiers et, avec mes adversaires, quand c'était mon tour de passer je passais, même s'il fallait pousser un peu ou provoquer des chutes. Si on veut gagner, il faut aussi être capable de se dire « quand c'est à moi d'y aller, c'est à moi d'y aller ». Les champions doivent nécessairement avoir l'esprit de compétition ». Interview de Felice Gimondi, vainqueur du tour de France en 1969 – in R.C.I. Communio XXXI-2, 2006, p. 59.

⁴ Sur ce sujet en particulier, on pourra se reporter à la communication de Rémi Braque au cours de ce même colloque.

La pratique du sport au long des jours ou, dans une certaine mesure, le fait d'en être un attentif spectateur, est l'occasion d'une prise de conscience pratique de la nécessaire acquisition d'une force morale à côté de l'apprentissage technique et de l'entraînement physique. De même, elle est occasion de vérifier notre suffisant -ou insuffisant- affermissement dans la maîtrise des qualités morales requises, de constater les inconvénients de tout relâchement dans l'ascèse et de l'importance de maintenir une attention vigilante soutenue.

2.1 - Intérêts de cette expérience sportive

Cette école en matière de vigueur morale que peut constituer l'expérience sportive est évidemment essentiellement pratique dans la répétition jour après jour de l'effort requis pour acquérir cette maîtrise de jeu plus grande sous ses différents aspects.

Cette école pratique présente aussi l'avantage de pouvoir être aujourd'hui encore « idéologiquement » bien acceptée, ne s'appuyant en fait que sur le bon sens et la nécessité de parvenir à un résultat dans l'ordre de cette maîtrise de soi, de cette endurance et autres vertus nécessaires dans la pratique du sport et dans la compétition. En tout état de cause, le meilleur discours sur le sujet, quelque bien accueilli qu'il soit, n'empêcherait pas la nécessité d'une pratique, d'une assiduité à des exercices et à un discernement quant aux progrès réalisés pour acquérir cette force morale.

A cet égard, il n'est pas sans importance que le sport permette une multiplication des exercices, des compétitions et donc des occasions d'apprentissage et de vérifications, à meilleur compte que des manœuvres militaires plus longues, plus coûteuses et avec les limites de toute simulation (qui réduit strictement les enjeux et le risque encouru alors que dans la compétition sportive les enjeux ne sont certes pas du même ordre que dans une opération militaire réelle, mais il y a cependant victoire ou défaite et un risque qui peut se mesurer en terme de qualification, de réputation, voire d'enjeux financiers).

Sous un autre angle, le fait que l'expérience sportive d'une manière ou d'une autre (y compris à travers la contemplation du sport) soit partagée par un très grand nombre avec ferveur aujourd'hui, permet de disposer d'un terrain à partir duquel faire plus aisément comprendre la nécessité d'enjeux éthiques et moraux analogues dans d'autres disciplines (que le sport) par exemple au service du métier des armes. Cela n'est pas sans intérêt potentiel pour aider à l'acceptation de règles comportementales et autres exigences de la vie militaire à de jeunes engagés a priori peu enclins à une ascèse et une discipline exigeantes, et sans doute encore moins à un discours moral. Cela n'est pas sans intérêt non plus pour pouvoir communiquer avec le grand public et lui faire saisir le bien fondé des enjeux éthiques dans la vie militaire, en analogie avec l'expérience sportive et la pratique du sportif de haut niveau⁵.

2.2 - Limites de l'apport de l'expérience sportive

⁵ On remarquera encore que l'expérience sportive, à travers l'organisation de vastes compétitions au niveau mondial (par ex. les jeux olympiques ou les coupes du monde), est aujourd'hui l'un des rares lieux où se manifeste un sentiment national voire patriotique. Certes, il conviendrait d'analyser de plus près ces manifestations et leur sens. Néanmoins, il est possible que, là aussi, l'expérience sportive puisse être source utile à la formation du combattant ou plutôt à la formation à l'esprit de Défense du peuple tout entier, qui passe nécessairement par une formation civique et un sentiment national / patriotique.

Certes, la limite de l'expérience sportive comme repère et lieu de formation éthique pour le combattant est évidente. On ne saurait expérimenter à travers le sport le conditionnement propre des opérations militaires dans leur diversité. L'agressivité, la conflictualité, même si elles peuvent exister sur le terrain de sport, ne sont pas caractéristiques du sport alors qu'elles font partie intrinsèquement de l'expérience du combat. De même, l'expérience du danger, et des risques liés à l'usage des armes de guerre, avec l'éventualité de blessés (pas seulement par accident) et de morts, ne fait pas partie de l'expérience sportive et sont cependant inhérente à l'action militaire.

D'autres qualités encore font partie des vertus attendues chez un militaire à la différence du sportif, par exemple la vigilance et la patience dans la durée dans des opérations où il s'agit plutôt de s'interposer et d'éviter la reprise des combats, ou encore la retenue, voire la réserve dans l'usage des armes et l'ouverture du feu dans le but de ne pas provoquer d'escalade, alors que le sportif va d'emblée solliciter au maximum ses possibilités.



Une certaine expérience et une pratique du sport, incluant notamment la compétition de haut niveau, peut sûrement contribuer -bien conduite et réfléchi- à la formation éthique du combattant, sans toutefois s'avérer suffisante en tout état de cause. La valorisation de cette contribution impliquera sans doute une relecture de cette expérience sportive et de ses exigences dans le cadre plus général de la formation éthique du combattant.

Patrick LE GAL
Evêque aux Armées Françaises